

J.7-

VILLE DE FARNHAM

477, de l'Hôtel de ville
 Farnham (Québec)
 J2N 2H3
 Téléphone: (450) 293-3178
 Télécopieur: (450) 293-2989

**AVIS D'ÉVALUATION
 FONCIÈRE**

Rôle triennal Année Date de l'avis
 1 2013 à 2015 2014 21-02-2014

Matricule Div. Sec. Empl. Bât. Loc. Empl. MELEZES, RUE DES
 46112 5211 68 3565 4 001 0000 VILLE DE FARNHAM
 INR NON NON NON Industrielle Classe I Terrain vague desservi

Propriétaire(s)

9105-2134 QUEBEC INC.
 108 CHEMIN GAGNE
 BRIGHAM QC
 J2K 4Z9 294,500 T 1

Répartition fiscale

Code d'imposition
 Source législative
 Loi N° Article N° AL. Montant
 N° client 3,900 B 1
 0005228

Cadastres et subdivisions
 R-4-447-971-P 0 01-07-2011

Nombre d'unités Date du marché

Valeur terrain Proportion médiane

294,500 96.00

Valeur bâtiment(s) Facteur comparatif

3,900 1.0400

Valeur totale inscrite Valeur uniformisée

298,400 310,336

6 logements et plus Unité de voisinage

NON 6314

Façade Code d'utilisation

85.87 m 1702

Profondeur Ferme ou boisé

241.98 m NON

Superficie Située en zone agricole

32,724.60 m2 OUI

Date limite PROCÉDURES À SUIVRE

Montant à joindre VOIR VERSO

Référence au règlement

Comprend une EAE NON EAE comprise en zone agricole
 Sup.EAE Zonée Totale

Valeur terrain, partie zonée de l'EAE

Valeur bâtiment, partie zonée de l'EAE

Demande de révision

Adresse de l'endroit déterminé pour déposer une demande de révision

Propriétaire(s)

9105-2134 QUEBEC INC.
 108 CHEMIN GAGNE
 BRIGHAM QC
 J2K 4Z9 4FA003904 21-02-2014

**COMPTE DE
 TAXES**

N° facture Date d'envoi
 N° client Exercice financier Période d'imposition N° certifié
 0005228 2014 01-01-2014 au 31-12-2014

Détail des taxes

Taxe	Référence	Code	Base d'imposition	Taux	Mont
FONCIERE GENERALE - Valeur immeuble taxable	100.000%	G	298,400	0.0088	2,625.92
SPECIALE NETTOYAGE DES FOSSÉS - Valeur immeuble taxable	448 G		298,400	0.00045	134.28

Voir verso pour modalités de paiement et droits du contribuable.

Versement	Date	Montant
1er versement	690.05 21-03-2014	-150.08
2e versement	690.05 21-05-2014	
3e versement	690.05 21-07-2014	
4e versement	690.05 22-09-2014	2,610.12

Tout compte en retard se verra imposer une pénalité de: % par mois et % par année

Imposition courante 2
 Arrérages
 Intérêts au:
 Pénalité au:
 Total

Payable à toute Caisse Desjardins du Québec ou